



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 059-215901604-20230705-05072023DELIB04-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 60

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 19
Absents excusés : 07
Procurations : 07
Absents : 01
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 05 Juillet 2023

L'an deux mil vingt trois, le cinq juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine

Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLOT Geoffrey donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, Mme ANSART Mélanie donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à Mme MANNINO Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. COLLET Eric, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. NOISETTE Patrick

Etai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme DELAIRE Emeline, M. ROLI Jordan, M. SAHLI Sadreddine, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEMORTIER Léa

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Christophe BOTTIAU

Date de convocation
27 juin 2023

OBJET : Convention d'attribution d'une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADBV) – Volet Aménagement

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Par délibération n° 2023/23 du 21 Février 2023, le conseil municipal avait approuvé le projet global de travaux, composé de 3 actions, l'une en faveur de la rénovation du court extérieur de tennis, l'autre pour le remplacement des 4 buts amovibles de football et la dernière pour l'aménagement prochainement d'un espace de sport urbain ;

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

- 7 JUIL. 2023

Au terme de la même délibération, il avait approuvé le dépôt d'une demande de dotation au titre de l'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), Dispositif Aménagement », pour un montant de 34 949,64 € pour la réalisation dudit projet global, approuvé le tableau de financement tout en prévoyant les crédits en dépenses d'investissement au budget 2023 et en autorisant Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet global et à la demande de dotation.

Affichage le :

- 7 JUIL. 2023

Par courrier reçu le 29 juin dernier, Monsieur le Président du Département du Nord a informé la Commune que les élus du Conseil Départemental avaient délibéré le 26 juin 2023 pour arrêter la liste des projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets 2023, a notifié l'attribution d'une subvention d'un montant de 34.949,00 € pour le programme de travaux sur les équipements sportifs 2023 et a transmis pour signature la convention afférente.

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 059-215901604-20230705-05072023DELIBERATION DE

S²LO

Le Conseil Municipal,

après en avoir pris connaissance,

après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix),

approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 34.949 € dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et plus particulièrement au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs 2023, pour le projet intitulé "Travaux sur les équipements sportifs 2023".

Le Secrétaire de séance


Christophe BOTTIAU



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 05 Juillet 2023
Le Maire,


Philippe GOLINVAL